

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Qu'est-ce que c'est ?

La prévention spécialisée est une mission de protection de l'enfance, rattachée à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis 2016¹.

Les associations et services de prévention spécialisée mènent des actions « *auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu* » qui visent « *à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.* »²

¹ Article 12 de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

² Article L 121-2 du Code l'Action Sociale et des Familles (CASF).

QUELLES ACTIONS ?

Les services de prévention spécialisée mènent des actions de proximité dans une dynamique d'« aller vers » les jeunes. Ancrés dans le territoire, ils adaptent leurs pratiques en fonction des besoins identifiés. Par des interventions au plus près des populations, les éducateurs de prévention spécialisée ont une connaissance fine du climat social local, des vécus des territoires et de leurs habitants.

Les missions de la prévention spécialisée sont complémentaires à celles des institutions (Education nationale, Protection Judiciaire et de la Jeunesse, etc.), des associations locales et s'effectuent en partenariat avec elles. Les professionnels interviennent dans le cadre de la protection de l'enfance mais également dans le cadre du droit commun (scolarité, insertion sociale et professionnelle, accès à la citoyenneté, etc.).

La prévention spécialisée peut également être interpellée ponctuellement dans d'autres cadres : lutte contre le décrochage et/ou le harcèlement scolaire avec des interventions dans les établissements scolaires, prévention et lutte contre la prostitution des mineurs, travail avec les populations tsiganes, prévention de la délinquance et de la radicalisation, etc.

QUELQUES MODALITÉS D'ACTION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



Travail de rue

et présence active dans l'espace public et les lieux de vie pour aller à la rencontre du jeune et enclencher un dialogue.



Accompagnement éducatif individuel

qui s'inscrit dans la durée. En partant des potentialités du jeune, les éducateurs élaborent des actions pour le réinscrire dans sa citoyenneté et lutter contre les ruptures avec les institutions du droit commun.



Action collective

ponctuelle qui peut prendre la forme d'un chantier éducatif au long cours pour une remobilisation sociale du jeune par le travail pour améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.

PUBLIC CONCERNÉ

Les jeunes de 10 à 25 ans, les tranches d'âge varient en fonction des spécificités territoriales et du diagnostic réalisé par les équipes, les acteurs et habitants du territoire.

QUELLES PLUS-VALUES ?

Les professionnels de prévention spécialisée s'adaptent sans cesse aux réalités locales, aux besoins des publics et des territoires. Par des actions au plus près des enfants, des jeunes et des familles, ils interviennent sur une multitude de situations en lien avec les différentes vulnérabilités que peuvent présenter les jeunes et/ou leurs familles. La prévention spécialisée permet d'apaiser les relations sociales locales en (re)créant du lien entre les habitants. Du fait des formes diverses qu'elle peut prendre, de sa présence dans la rue comme sur les réseaux sociaux que fréquentent les jeunes, la prévention spécialisée dispose d'une capacité d'innovation et d'expérimentation qu'elle met particulièrement en lumière en période de crise et qui en fait un acteur essentiel de la protection de l'enfance et de la jeunesse.